



.....

Présidence : M. DA FONSECA André, Maire

Étaient présents : M. MARLIERE Martial, M. DEGRANDE Pascal, M. DRAN Éric, M. DUPLOUY Sylvain, M. PARENT Yves, Mme LANGLET Séverine, M. LECOMTE Dominique, Mme PELLETIER Marie-Jeanne, Mme ANCELET Véronique, Mme BOCQUET Fabienne, Mme DELOT Maryline, M. BEAUDIER Pierre, Mme DELOT Martine, Mme BOURGAUX Nicole.

Absents excusés : /

Assistait également Céline DELIMAUGES, secrétaire de Mairie

.....

BUDGET COMMUNAL 2014 : Le conseil municipal, au vu des projets à réaliser dans les prochaines années, a décidé, à la majorité des voix d'augmenter les taux d'imposition de 0,5 point. Les taux pour 2014 sont donc les suivants :

	Taux 2013	Taux 2014
Taxe d'habitation	8.98 %	9.48 %
Taxe foncière (bâti)	7.40 %	7.90 %
Taxe foncière (non bâti)	17.14 %	17.64 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	12.49 %	12.99%

Pour information, la commune termine l'année 2013 avec un excédent de fonctionnement de 65.010,85 € et un déficit d'investissement de 15.898,95 €.

Pour 2014, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour le fonctionnement à 526.112,90 €. Pour l'investissement, il s'équilibre à 231.500,00 €.

Pour l'année 2014, le conseil municipal a programmé de réaliser le reste de l'enfouissement des réseaux de l'avenue Paul Carette (sortie vers La Fère), l'insonorisation de la cantine ainsi que l'aménagement d'une salle de réunion à l'école.

En ce début de mandat, des dossiers vont également être élaborés afin d'obtenir des subventions pour la réalisation de travaux sur les prochaines années.

NOTA : L'excédent dégagé lors du compte administratif N-1 permet de financer les investissements de l'année N.

BUDGET SERVICE DES EAUX 2014 :

Le compte administratif 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, avec un excédent de fonctionnement de 45.163,05 € et excédent d'investissement de 2.744,03 €.

Le budget du Service des Eaux a également été adopté à l'unanimité par le conseil municipal. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 71.999,58 € pour le fonctionnement et à 42.307,08 € pour l'investissement.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT : Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique et de l'éradication des lignes « à fils nus », la municipalité envisage, en coordination avec l'USEDA, l'enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphonique rue du Blanc Loup et rue de la Croisie. Ces travaux, prévus pour une réalisation en 2015 et 2016, permettront d'améliorer la desserte en électricité dans la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE : Dans le cadre des demandes de subvention au titre du FDS (Fonds Départemental de Solidarité), la rénovation et le drainage de l'allée des Cavaliers ont été programmés.

TRAVERSEE DE VENDEUIL : Petit rappel nécessaire à l'ensemble des Vendeuillois. Vendeuil est traversé de part en part par la Route Départementale 346. Il s'agit des rues Saint-Jean, Louis Pasteur et Paul Carette. Cette voirie appartenant au Département, ce sont les services de la Voirie Départementale qui sont en charge de son entretien. La Municipalité fait, bien entendu, le maximum auprès du département pour obtenir la réfection de la route très abimée.

CENTRE AERE DE MOY DE L' AISNE : Le Conseil Municipal renouvelle pour 2014 sa participation financière au centre de loisirs de Moÿ de l'Aisne pour les enfants de la commune. - pour un enfant de 4 à 13 ans : 5.00 € par jour et pour un mini-camp : 12.00 € par jour. La participation financière de la commune sera versée, pour une période maximum de 19 jours par enfant, sur les mois de juillet et août ou pour un maximum de 2 mini-camps.

DOSSIER ARF : Un rappel du dossier a été fait par Monsieur LESBROS au nouveau conseil municipal. Le Conseil Municipal, sur avis du Cabinet Frison a décidé de poursuivre la procédure engagée à l'encontre du permis de construire délivré par le Préfet pour défendre les intérêts de la Commune de Vendeuil devant la Cour Administrative d'Appel de Douai.

« PICARDIE NOTRE REGION » : Le conseil municipal a souhaité rappeler son attachement à la Picardie. A la demande du Conseil Régional, une délibération du Conseil a donc été prise pour réaffirmer son attachement solennel au maintien de la région Picardie dans ses limites actuelles et sa volonté de ne pas voir disparaître la région Picardie. Il conteste la méthode selon laquelle le Gouvernement envisage de supprimer par la Loi la moitié des régions de France et demande au Gouvernement

d'organiser un référendum régional afin que seuls les Picardes et les Picards décident sereinement de l'avenir de leur région !

ETANG COMMUNAL :

- Cartes de pêche : M. Mme GILBERT, propriétaires du café « Le Sanilhac » ont décidé de prendre une retraite bien méritée. Les cartes de pêche en vente jusqu'à présent au café seront dorénavant mises en vente à **l'Agence Postale Communale aux horaires suivants : du lundi au samedi, de 09h00 à 11h30.**
- Mme BOURGAUX Nicole, chargée du recouvrement des recettes liées à la pêche sur l'étang communal, a souhaité laisser sa place. M. BEAUDIER Pierre devient donc le nouveau régisseur de la pêche. Mme DELOT Martine sera sa suppléante.
- Le fossé reliant la ballastière au bras de l'Oise a été curé afin d'améliorer l'alimentation en eau de l'étang.

REVISION DU PRIX DE L'EAU AU 1er JUILLET 2014 : De nombreux travaux étant à réaliser sur le réseau d'eau potable, le conseil municipal a décidé de prévoir une légère augmentation du tarif de l'eau.

En 2013, l'éradication des compteurs d'eau en plomb a débuté rue Clérambault et rue de la Maladrerie (en liaison avec les travaux de voirie) et la télémaintenance au château d'eau a été installée.

Voici les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2014 (factures de 2015) :

Abonnement annuel (du 1 ^{er} juillet au 30 juin)	33 €
Forfait ouverture/fermeture compteur	15 €
Consommation de 1 à 500 m ³	0,60 €
Consommation + de 500 m ³	0,49 €

ECOLE : Passage en sixième : Comme tous les ans à l'occasion du goûter de fin d'année scolaire, la Municipalité offrira aux élèves quittant le primaire pour le collège un dictionnaire de langue française ainsi qu'un dictionnaire de poche français-anglais. Cette année, 18 élèves quitteront Vendeuil pour le collège.

Kermesse de l'école : Les professeurs, les élèves et les parents d'élèves de l'école Paul Carette organisent leur kermesse de fin d'année le **vendredi 27 juin 2014** à partir de 18h30, à l'école de Vendeuil. Au programme, spectacle des enfants et stands de jeux. Restauration et buvette sur place. Venez nombreux.



BIBLIOTHEQUE : Suite au renouvellement du conseil municipal, Mme BOURGAUX Nicole est chargée de la régie de la bibliothèque en remplacement de Mme MINET

Françoise. Le conseil municipal décide de maintenir l'abonnement à 5 € pour les enfants et à 10 € pour les adultes.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte le mercredi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 17h00 à 19h00. De nombreux livres sont disponibles pour tous les goûts.



BOUCHERIE CHEVALINE / CHARCUTERIE / TRAITEUR : Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'organisation d'une tournée. M. RENAUX Nicolas proposera donc ses produits à la vente le jeudi matin dans notre commune.



RECENSEMENT MILITAIRE : Les jeunes gens nés en avril, mai ou juin 1998 doivent obligatoirement venir se faire inscrire pour le recensement militaire au secrétariat de mairie.



APRES-MIDI CONVIVIAL : « Un après-midi convivial » sera de nouveau organisé le Mercredi 25 juin 2014, de 14h00 à 17h00, salle de la Mairie. Ouvert à tous...



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : Le relevé des compteurs d'eau aura lieu à partir du 30 juin 2014 par M. DELOT François, agent communal.

oooooooooooooooooooooooooooo

UN PEU DE CIVISME...



Afin que chacun passe un bon été, quelques règles doivent être respectées pour la tranquillité de tous :

Voici un rappel de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

oooooooooooooooooooooooooooo

FETE DES VOISINS

Encore un franc succès cette année avec plus de 120 personnes présentes rue Condorcet. Nous remercions les bénévoles et les riverains pour la fourniture d'énergie et autres accessoires et surtout la météo qui nous a été clémente.

Un grand merci aux voisins...